

SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE : Mercredi 1er avril 2026
HEURE : 8 h 15
LIEU : Salle Lac Magog / Bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet
Lisette Maillé, préfète suppléante, Austin
Alain Brisson, Orford
Marcella Davis Gerrish, North Hatley
Nathalie Pelletier, Magog
Jody Stone, Stanstead
Elaine Thivierge, Bolton-Est

Également présents : Dominick Faucher, greffier-trésorier
Chantal Théberge, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 10 mars 2026
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 10 mars 2026
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	AMÉNAGEMENT
	6.1 Rapport d'activités
	6.2 Avis de conformité
	6.2.1 – Magog Règl. 3512-2026
	6.2.2 – Potton Règl. 2001-295-O
7.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	7.1.1 Rapport d'activités
	7.1.2 Offre de services – Bassins versants
	7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	7.2.1 Rapport d'activités
	7.2.2 Renouvellement et batteries – Éco-Compteur
	7.2.3 Programme d'aide aux municipalités pour l'achat d'équipement pour les haltes vélo
8.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	8.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	8.2.1 Rapport d'activités

9.	ADMINISTRATION
	9.1 Comptes à payer
	9.2 Location d'équipements de bureau
	9.3 Résultats financiers 2025 - Projet
	9.4 Ressources humaines – Embauche en informatique
	9.5 Salle Memphré – Concept et budget
	9.6 Correspondance
	9.7 Ateliers de travail
	9.8 Divers
10.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	10.1.1 Rapport d'activités
	10.1.2 Recommandations CIC
	10.1.3 Offre de services pour les campagnes numériques
	10.2 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
	10.2.1 Rapport d'activités
	10.3 DOSSIERS CULTURELS
	10.3.1 Rapport d'activités
	10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	10.4.1 Rapport d'activités
	10.4.2 Adhésion annuelle CSLE
11.	AFFAIRES NOUVELLES
12	HUIS CLOS
13.	LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences. Il est 8h15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

142-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant :

6.	AMÉNAGEMENT
	6.3 Règlement d'entente – Constat d'infraction RCI - Magog

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2026

**143-26 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2026

Rien de particulier n'est souligné.

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

Rien de particulier n'est souligné.

AMÉNAGEMENT

6.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'aménagiste Philippe Vermette présente le rapport d'activités. Il mentionne que 5 des 16 municipalités de la MRC ont terminé leur processus par lequel elles doivent mettre à jour leurs règlements locaux (concordances), conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Les municipalités de Stukely-Sud ainsi que Hatley ont eu une réponse favorable à leur demande de prolongation auprès de la ministre.

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL

6.2.1 Magog

Règlement 3512-2026

144-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 3512-2026 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de permis et certificats portant le numéro 3469-2024;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU**

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 3512-2026 de la Ville de Magog, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

6.2.2 Canton de Potton

Règlement 2001-295-O

145-26 CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-295-O de la municipalité du Canton de Potton modifiant le règlement de conditions d'émission de permis de construire portant le numéro 2001-295;

CONSIDÉRANT QU'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-295-O de la municipalité du Canton de Potton, puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Bien que conforme au SADD, les membres du CA soulèvent leur préoccupation concernant la possibilité d'émettre des permis de construction sur des tronçons de rue privés existants et non conformes aux règles de lotissement, sur la base d'une évaluation faite par le service incendie de la municipalité uniquement. À cet effet, des validations seront faites avec la municipalité pour confirmer que le Code National de Prévention Incendie (CNPI) soit applicable afin de s'assurer d'un accès sécuritaire à ces nouvelles résidences.

6.3 RÈGLEMENT D'ENTENTE – CONSTAT D'INFRACTION RCI - MAGOG

146-26 CONSIDÉRANT QU'un bâtiment accessoire de nature résidentielle a été construit sans permis sur le territoire de la Ville de Magog;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a émis un constat d'infraction au RCI (construction dans une pente très forte de 30% et plus) pour ledit immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la partie défenderesse souhaite régler le dossier hors Cour;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'entente a été rédigé par l'avocate de la MRC à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement prévoit le retrait du bâtiment dans un délai imparti, sous condition du retrait du constat par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'à défaut de respecter les engagements, la partie défenderesse sera considérée comme ayant plaidé coupable à l'infraction mentionnée précédemment;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

D'autoriser le greffier-trésorier ainsi que le préfet à signer le règlement d'entente hors Cour, sous réserve qu'elle soit acceptée par toutes les parties.

ADOPTÉ

7.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

7.1.1 Rapport d'activités

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels, vient présenter le rapport d'activités.

Elle fait état des activités réalisées dans le dossier de l'environnement. Des rencontres ont été tenues avec les municipalités concernant les stations de lavage du lac Massawippi. La MRC poursuit son accompagnement afin de faciliter la transition avec General Tech, tout en visant une prise en charge graduelle du projet par les municipalités. La planification de la campagne d'échantillonnage des tributaires est en cours. La MRC a également participé à des rencontres liées au plan de conservation du bassin versant du lac Memphrémagog ainsi qu'aux travaux de concertation de PRMHH Estrie. Le retour de la technicienne en environnement et gestion des matières résiduelles est prévu pour le mois d'avril afin de prioriser le projet des arbustes et la réalisation du rapport sur les tributaires.

En ce qui concerne le plan climat, Mélanie Desautels explique que les scénarios de réduction des gaz à effet de serre et l'élaboration des cibles sont très avancés. Le matériel nécessaire à la tenue d'une consultation publique est en préparation, en collaboration avec les municipalités, pour une période prévue entre le 20 avril et le 25 mai. Des travaux sont également en cours sur les cartes d'analyse des aléas climatiques et des vulnérabilités. La reddition de comptes a été approuvée par le MELCCFP et la démarche de concertation estrienne est maintenant finalisée.

Pour le volet des cours d'eau, les validations des lits d'écoulement ont repris. Plusieurs dossiers sont présentement à l'étude et des visites terrain sont prévues.

En gestion des matières résiduelles, la mise à jour de la reddition de comptes avec ÉEQ a été réalisée et demeure en attente de validation. À la suite des caractérisations effectuées par ÉEQ en 2025, la MRC devra produire un plan de réduction de la contamination d'ici la fin de l'année. Des participations à divers comités et rencontres ont permis de faire le point sur les enjeux liés aux responsabilités élargies des producteurs.

7.1.2 Offre de services – Bassins versants

Comme discuté lors de la dernière rencontre du comité administratif, un mandat complémentaire est nécessaire pour ajuster la taille de nos bassins versants pour le mandat de modélisation hydrologique. La permanence a demandé une offre de service à un autre consultant, Territoires, qui a déjà travaillé avec la base de données. Comme il a des disponibilités et que le coût est moindre que si le travail était réalisé par la firme mandatée pour la modélisation hydrologique, Mélanie Desautels recommande de donner le mandat à Territoires. Le coût de mandat sera pris à même les sommes disponibles pour l'élaboration du plan climat.

Les membres conviennent de ce qui suit :

147-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de services de Territoires de mars 2026 concernant l'ajustement de la taille des polygones dans la couche de données de bassins versants de la MRC à un taux horaire de 75 \$/h et pour un montant maximal estimé à 2 250 \$ + taxes applicables;

De financer cette dépense à travers les fonds provenant du MAMH pour l'élaboration d'un plan climat.

ADOPTÉ

7.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

7.2.1 Rapport d'activités

Mélanie Desautels poursuit en mentionnant que les formations des patrouilleurs vélo ont débuté et que 18 patrouilleurs ont été confirmés pour la saison. Une rencontre a eu lieu avec le soumissionnaire de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un sentier multifonctionnel, à la suite de laquelle le coût de l'étude a été revu à la baisse. Une décision sera prise ultérieurement, selon la participation financière des municipalités. La planification de la Vélo-Fête de la MRC se poursuit en collaboration avec la municipalité d'Ayer's Cliff, et la date de l'événement est fixée au 4 juillet. Des échanges ont également eu lieu avec le développement économique et d'autres partenaires concernant le Circuit de l'Abbaye et le plan directeur des sentiers pédestres.

Il est proposé de renouveler l'abonnement aux Éco-compteurs pour les sept compteurs présents sur le territoire ainsi que de procéder à l'achat de batteries, ces dépenses étant financées à même le budget du Plan directeur vélo.

Enfin, il est résolu de relancer et d'élargir le programme d'aide financière aux municipalités pour l'acquisition d'équipements cyclables. La contribution de la MRC couvrira 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 1 000\$ par municipalité, à même le budget du Plan directeur vélo.

7.2.2 Renouvellement et batteries – Éco – Compteur

La MRC dispose de sept compteurs permettant de prendre des données d'achalandage des pistes cyclables de son territoire. Un abonnement annuel est requis pour recevoir les données provenant de ces compteurs. Les batteries des compteurs doivent également être changées à une certaine fréquence. Les offres de services pour ces deux éléments ont été transmises aux membres du comité.

Les membres conviennent de ce qui suit :

148-26 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH ET RÉSOLU

De renouveler l'abonnement à Éco-Compteurs Inc. pour les sept compteurs présents sur le territoire et permettant notamment le stockage et la protection des données, la réalisation de tableaux de bord ainsi que la validation et la reconstruction annuelle des données à un coût de 3 780 \$ plus les taxes applicables;

De confirmer l'achat de six packs de batteries auprès d'Éco-Compteurs Inc., incluant la livraison, à un coût de 520 \$ plus les taxes applicables;

De financer ces dépenses à même le budget prévu pour la mise en œuvre du Plan directeur vélo.

ADOPTÉ

7.2.3 Programme d'aide aux municipalités pour l'achat d'équipements pour les haltes vélo

149-26 CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur vélo de la MRC de Memphrémagog prévoit une enveloppe de 50 000 \$ destinée à soutenir les municipalités dans l'acquisition d'équipements cyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a alloué, en 2024, un montant de 20 000 \$ afin de subventionner l'achat de supports à vélo, en couvrant 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Hatley, du Canton de Potton, du Canton d'Orford, d'Eastman, du Canton de Stanstead, d'Ayer's Cliff, de Bolton-Est et de Saint-Étienne-de-Bolton, ainsi que les villes de Stanstead et de Magog, ont bénéficié de ce programme pour un montant total de 14 179 \$;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par plusieurs municipalités à l'effet de reconduire et d'élargir cette mesure afin d'inclure d'autres types d'équipements favorisant la pratique du vélo;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements peuvent notamment inclure des stations de réparation, des stations de gonflage, des supports sécurisés, ainsi que des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

QUE la MRC de Memphrémagog relance le programme de subvention pour l'acquisition d'équipements cyclables municipaux;

QUE ce programme soit élargi afin d'inclure une gamme plus diversifiée d'équipements visant à améliorer l'accueil, le confort et la sécurité des cyclistes sur le territoire;

QUE la MRC maintienne une contribution financière équivalente à 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par municipalité;

QUE les sommes nécessaires soient financées à même le budget prévu pour la mise en œuvre du Plan directeur vélo.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SÉCURITÉ INCENDIE

8.1.1 Rapport d'activités

Plusieurs commentaires ont été soulevés par les membres du comité incendie suite à la rencontre avec la firme ICARIUM. Rappelons que ladite firme a été mandatée pour accompagner la MRC dans un diagnostic de la situation quant à la rédaction de son schéma de couverture de risques incendie. La prochaine rencontre aura lieu le 1^{er} mai prochain et l'ensemble des chefs pompiers du territoire ont été invités. L'objectif de cette rencontre sera pour la firme d'expliquer sa vision du schéma et de voir aux prochaines étapes.

8.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ

8.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est mentionné.

ADMINISTRATION

9.1 COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 27 février au 26 mars 2026.

150-26 CONSIDÉRANT QUE le comité prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 265 371,64\$ comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 265 371,64\$ et d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses.

ADOPTÉ

9.2 LOCATION D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

Mme Camiré informe les membres que le contrat de service pour le photocopieur vient à échéance en mai et qu'un seul appareil sert pour l'ensemble des employés de la MRC. Il y a également lieu d'annuler l'équipement B405 situé au département de la direction, puisque l'utilisation qui en était faite n'était pas optimale.

151-26 CONSIDÉRANT les besoins de la MRC de Memphrémagog relativement à la bonne gestion administrative et compte tenu de la désuétude du photocopieur;

CONSIDÉRANT QUE la permanence s'est montrée satisfaite des services rendus par Xerox;

CONSIDÉRANT QUE le fait de moderniser le modèle C8135 permettra une meilleure qualité de numérisation;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil utilisé par le service de la direction (modèle B405) était peu utilisé et que d'autres appareils à la MRC pourront combler les besoins;

CONSIDÉRANT QUE Xerox offre un nouvel appareil pour un prix semblable à ce qui était payé pour la location et le service, tout en modernisant l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le modèle 3335 utilisé par la comptabilité est toujours performant et que les coûts de services sont peu élevés;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont favorables à cette démarche;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
ET RÉSOLU**

Que la MRC procède à la location du photocopieur ALTALINK C8235, impression couleur, auprès de la compagnie Xerox pour un montant de 179,36 \$ (plus taxes) par mois sur une période de 60 mois, tel que décrit dans sa soumission du 10 mars 2026;

Que la MRC signifie à Credit-bail RCAP (filiale de Xerox) son désir de mettre fin au contrat de location de VERSALINK B405, impression noir et blanc, et ce, dès la fin du contrat actuel;

Que la MRC prolonge mensuellement les services offerts sur le Workcenter 3335 tant que l'appareil sera performant et que les besoins de la MRC l'exigeront d'ici les 60 prochains mois.

ADOPTÉ

9.3 RÉSULTATS FINANCIERS 2025 – PROJET

La greffière-trésorière adjointe et responsable des finances, Sylvie Camiré, présente les résultats financiers 2025 à l'aide de tableaux récapitulatifs des principaux éléments d'intérêt (justification de l'excédent de l'exercice, variations importantes entre les prévisions budgétaires et les résultats, ventilation des excédents par partie). Les membres du comité s'en montrent satisfaits et conviennent que ces documents seront présentés aux membres du conseil lors de la prochaine rencontre destinée à procéder à l'adoption du rapport financier 2025.

9.4 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE EN INFORMATIQUE

Ce sujet est retiré puisqu'aucun candidat n'a encore été retenu.

9.5 SALLE MEMPHRÉ – CONCEPT ET BUDGET

Dominick Faucher présente aux membres du comité administratif, le budget nécessaire à l'actualisation du design de la salle Memphré suite aux propositions de la designer Brigitte Lagacé.

152-26 CONSIDÉRANT QUE la salle Memphré a été affectée par les rénovations et la construction du nouvel ascenseur, notamment par la démolition du mur principal;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau mur sera érigé et accueillera des armoires intégrées pour un comptoir-lunch et le frigo;

CONSIDÉRANT QU'une partie du plancher a été enlevée et qu'il est impossible de retrouver des tuiles identiques à celles restantes;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu infiltration d'eau et que les tuiles du plafond sont à changer;

CONSIDÉRANT QUE le mobilier est vieillot et non réaménageable;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de peinture n'ont pas été faits depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'approuver le concept de réaménagement présenté;

D'autoriser la direction à procéder aux soumissions pour les divers travaux de modernisation de la salle Memphré;

ADOPTÉ

9.6 CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de correspondance.

9.7 ATELIERS DE TRAVAIL

Les membres du comité administratif conviennent d'organiser l'atelier de travail suivant avant le prochain conseil :

- 13h30 à 14h00 Cible de réduction des GES pour le secteur corporatif
- 14h00 à 14h30 Présentation des rapports financiers
- 14h30 à 15h30 Plénière

9.8 DIVERS

N/A

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

10.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10.1.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.1.2 Recommandation CIC

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT & FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ / CIC-167

153-26 CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier CIC-167 et recommandent le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'investissement commun recommandent que le financement soit partagé entre le FLI et le FLS;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALAIN BRISSON ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-167 et d'octroyer un prêt au montant de SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (62 500,00 \$) dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse;

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier CIC-167 et d'octroyer un prêt au montant de SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (62 500,00 \$) dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS), selon les conditions et modalités prévues au sommaire d'analyse.

ADOPTÉ

10.1.3 Offre de services pour les campagnes numériques

Dans le cadre du budget de promotion générique du territoire, il est proposé d'adjoindre les services d'un stratège numérique afin de soutenir la planification, la mise en œuvre et l'optimisation de campagnes promotionnelles jusqu'à la fin de l'année 2026.

Au cours des deux dernières années, l'OBNL responsable de Tourisme Memphrémagog a collaboré avec M. Rémi Jacques, stratège numérique, pour le déploiement de ses campagnes. Cette collaboration a permis de développer une connaissance fine du territoire, des clientèles cibles et des outils en place.

154-26 CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de transition demande agilité et efficacité dans la mise en œuvre des actions promotionnelles;

CONSIDÉRANT QUE M. Rémi Jacques possède une connaissance approfondie du territoire et des actions marketing déjà réalisées pour Tourisme Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QU'un budget total de 15 000 \$ est déjà prévu et disponible au budget de promotion générique du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ELAINE THIVIERGE ET RÉSOLU

D'octroyer un contrat à M. Rémi Jacques, stratège numérique, pour un montant de 2 650 \$ + taxes en honoraires professionnels et un montant de 12 350 \$ + taxes en budget média, à même l'enveloppe budgétaire dédiée à la promotion générique du territoire, afin de soutenir la planification, la mise en œuvre et l'optimisation des campagnes de promotion touristique jusqu'à la fin de l'année 2026.

ADOPTÉ

10.2 FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

10.2.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.3 DOSSIERS CULTURELS

10.3.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

10.4.1 Rapport d'activités

Rien de particulier n'est soulevé.

10.4.2 Adhésion annuelle CSLE

155-26 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC a besoin de renouveler son adhésion au Conseil Sport et Loisirs de l'Estrie pour l'année 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER ET RÉSOLU

De renouveler l'adhésion de la MRC de Memphrémagog auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, pour l'année 2026-2027, pour un montant de DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS 250\$.

De désigner le membre suivant comme représentant de la MRC : Marcella Davis Gerrish .

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

HUIS CLOS

12.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lisette Maillé propose la levée de la session. Il est 12h00.

Greffier-trésorier

Préfet

=====